

de journaux qui sont des plus amis du Gouvernement et dont les opinions devraient être regardées dignes de la plus grande considération par le premier ministre et ses collègues.

Le premier ministre nous a dit hier qu'il n'y avait pas besoin de présenter un amendement à l'adresse, et que la Chambre pouvait se prononcer sur l'adresse même. Je dois dire que je ne connais pas de pratique suivant laquelle il pourrait être pris un vote sur l'adresse en l'absence d'un amendement et la suggestion du premier ministre à ses partisans est à mon avis tout à fait erronée. Pour que la Chambre puisse exprimer son opinion sur l'adresse il faut un amendement. Nous ne voulons pas voter pour le rejet de l'adresse; nous voulons la voter, mais amendée de façon à exprimer nos vues.

Il était facile à voir dans tout le discours prononcé hier par le premier ministre qu'il n'était pas tout à fait sur le terrain où il aurait voulu se trouver. Il se rendait compte que s'il avait pu nous amener sur le terrain du tarif il aurait pu prendre une bien meilleure posture. C'est pourquoi il paraissait très peu satisfait de ce que rien dans l'amendement n'avait trait au tarif. L'année dernière des membres de l'opposition parlèrent du tarif dans un amendement à l'adresse, et je me souviens que le chef du Gouvernement à cette époque égaya fort ses amis de ce que l'opposition aurait voulu voir mentionner le tarif dans l'adresse, et la question du tarif discutée dans le débat sur l'adresse. Le premier ministre d'alors nous reprochait d'avoir même pensé à pareille chose. Or, nous avons le droit de supposer une continuité d'idées chez nos adversaires; aussi ne les importunerons-nous pas cette fois avec la question du tarif. Mais il n'y a pas à espérer que nous pourrions jamais les satisfaire; si vous leur donnez la chose qu'ils veulent, ils en veulent une autre, et même lorsqu'ils ont les deux ils ne sont pas encore contents.

Or, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter le tarif à cette phase de la session. J'occupe un siège en cette Chambre depuis bientôt vingt ans, et durant cette période jamais je n'ai reculé devant la question du tarif, soit que mon parti fût au pouvoir ou dans l'opposition. Quand viendra le temps d'exprimer une opinion sur la question du tarif, si la mienne vaut quelque chose je serai prêt à l'exprimer. Mais il y a six ans, l'administration qui a précédé immédiatement

celle d'aujourd'hui nous promettait qu'il se ferait par tout le pays une enquête qui serait suivie par la disparition ou la consolidation du tarif. Ce n'est que l'année dernière que l'on a donné suite à cette promesse en nommant une commission chargée de l'étude de la question. Le discours du trône nous annonce que le rapport de cette commission sera présenté aux Chambres. L'honorable premier ministre croit-il qu'il nous conviendrait de discuter cette question avant d'avoir eu l'avantage de consulter ce rapport? Pourquoi alors avoir dépensé des milliers de dollars de l'argent du peuple en envoyant promener une commission de l'Atlantique au Pacifique à la recherche de prétendus renseignements à consigner dans un rapport qui doit être présenté au Parlement? Ce rapport sera, je l'espère, imprimé et distribué aux honorables députés, afin qu'ils puissent profiter des pérégrinations de l'honorable ministre des Finances?

Mais, dit le premier ministre, pourquoi attendre? Nous ne nous en occuperons pas. En effet, il suivra le conseil donné un jour par le très honorable ministre (sir George Foster) qui siège en ce moment à côté de lui, lorsqu'il disait que ces commissions, aussi nombreuses que les mûres sauvages, présentaient des rapports qui n'allaient que dans les casiers sans qu'on s'en occupât davantage. Je suppose qu'il s'agit encore d'une mûre, et qu'on attendra qu'elle mûrisse. Quoi qu'il en soit, nous avons raison d'ajourner la question jusqu'à la présentation du rapport qu'on nous promet. Ne serait-ce que par courtoisie pour l'honorable ministre des Finances. Nous serons plus courtois pour lui et sa commission que ne l'était le premier ministre lorsque, parcourant le pays de l'Atlantique au Pacifique, il annonçait ce qu'allait être la politique fiscale du Gouvernement en dépit de tout ce qui pouvait être consigné dans son rapport. La chose n'était guère justifiable au moment où la commission était occupée à recueillir des renseignements sur la question fiscale.

Je ne vais pas tenter pour le moment de discuter la question du tarif; mais je veux émettre une idée—et je crois qu'elle sera acceptable à tout esprit large, à tout homme animé d'un sentiment de responsabilité,—touchant ce que doit faire le gouvernement de ce pays. Notre pays est vaste, large de plus de 3,000 milles et s'étendant depuis la zone arctique jusqu'à la frontière des Etats-Unis, égale sinon supérieure en étendue à la république